

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
MERCREDI 13 MARS 2024**

Le Conseil d'Administration du CCAS légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. M. GATARD, Président du CCAS

Étaient présents :

M. GATARD, M. CHANDENIER, M. BOUTET, MME MONMARCHE-VOISINE, M. RUSSEAU, MME CHAMPIGNY, MME LABRANDE, Mme MARTIN, MME GONTHIER, M. BESNIER et MME GATIEN

Était absents et excusés ayant donné pouvoir :

MME BEIGNEUX à M. CHANDENIER

M. CHOUTEAU à M. BOUTET

Mme ARAB à M. BESNIER

MME BEVERINA à MME LABRANDE

MME BRU à Mme MARTIN

Excusée :

Mme DUGUET

M. MARTINAGE directeur du CCAS est secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption P.V. du 14.12.2023 (cf. document joint)
2. Finances :
  - Adoption du nouveau tarif pour la journée promenade des aînés
  - Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 (cf. document joint)
3. Relevé de décisions prises par le Président : dossiers de demande d'aide légale
4. Relevé des décisions d'aides financières prises par la Commission Permanente
5. Points d'information
6. Questions diverses

## ACCUEIL

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie la présence des administrateurs.

### 1. Adoption P.V. du 14.12.2023 (cf. document joint)

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 14.12.2023 est voté à l'unanimité.

### 2. Finances

- Adoption du nouveau tarif pour la journée promenade des aînés

Monsieur le Président informe que le CCAS propose chaque année en juin une sortie aux personnes âgées de 74 ans et plus afin de découvrir un site, un patrimoine. Ces sorties rencontrent un vif succès puisqu'en moyenne plus d'une centaine de personnes participent à ces sorties. Depuis 2016, le tarif de 24€ n'a pas bougé. Cette participation permet en partie de couvrir les charges liées à ces sorties : visites par des guides-conférenciers, déjeuner dans un restaurant, transport ; le reste étant prise en charge par le CCAS. Ces dernières années, l'évolution à la hausse des coûts du transport, des visites guidées et des matières premières, impose de revoir ce tarif.

Où l'exposé du Président,

Le Conseil d'Administration, **décide, à l'unanimité,**

**D'ADOPTER** le coût à 30 € par personne pour la journée promenade des aînés et ce, pour une application au 1<sup>er</sup> juin 2024.

- Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 (cf. document joint)

Monsieur MARTINAGE donne lecture du document projeté, en présentant les grandes lignes du Débat d'Orientations Budgétaires 2024.

A la suite de la présentation, plusieurs points d'information sont apportés :

#### Colis

A partir de l'année 2024, le choix est offert aux personnes âgées de 74 ans et plus entre la participation au « Repas des aînés » et la réception d'un colis de Noël, ce dernier pouvant être soit porté à domicile, soit retiré à un point de retrait au centre-ville. Un courrier en ce sens est adressé aux 1200 foyers concernés de la commune.

#### Lutte contre l'isolement social « Monalisa »

La démarche de coopération Monalisa permet d'associer tous les acteurs volontaires (CCAS, élus, bénévoles, associations) d'un territoire autour de la lutte contre l'isolement social. Elle repose sur la libre volonté de travailler ensemble, à partir de l'existant, pour favoriser l'émergence et le développement de réponses de proximité, ajustées aux besoins des personnes.

A Chambray, ce travail pourrait être mené à partir de visites à domicile des bénévoles du CCAS, avec le concours d'acteurs locaux : Secours Catholique, AGIR abcd, Petits Frères des Pauvres, ...

Cette démarche vise plusieurs objectifs :

- bénéficier de l'appui du réseau national et local,
- obtenir des formations pour les bénévoles et les agents du CCAS,
- partager une compréhension commune de l'isolement social des personnes âgées,
- construire une vision partagée du territoire et apporter des solutions adaptées au territoires,
- valoriser, rendre visible et lisible l'ensemble des actions existantes.

## **Parentalité**

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée entre la CAF et la Ville, Marie-Amélie Coirault, éducatrice spécialisée, a rejoint en septembre 2023 le CCAS pour occuper la fonction de référente parentalité. Ses objectifs : informer, soutenir et accompagner les parents qui le souhaitent dans leur rôle de parents et dans leurs responsabilités éducatives, en lien avec le réseau de partenaires professionnels (Département, écoles, associations, organismes mandatés) et par le biais d'un « Espace de parents ». Ce lieu bien identifié permettra d'accueillir, d'informer et d'orienter les parents, de proposer des entretiens et des actions collectives et de déployer différentes offres à destination des familles en lien avec les partenaires. Le travail de la référente parentalité est aussi d'aller constamment vers les parents au sein des écoles, des lieux de vie, dans les quartiers, dans les crèches et les structures d'accueil périscolaires de la commune. Par ailleurs, du 6 au 20 avril, « La Quinzaine de la Parentalité » permettra aux parents et aux enfants de participer à des animations autour de la thématique « Cultures et Parentalité ». D'autres animations et actions collectives sont aussi programmées durant l'année avec des intervenants professionnels.

## **Projet logements inclusifs personnes âgées centre bourg**

Suite à un appel d'offres lancé en 2023, c'est le bailleur 3F qui a été retenu pour la réalisation du projet d'habitat inclusif à destination des personnes âgées sur le site des salles paroissiales, le projet de vie sociale étant confié à l'association « AGEVIE/SOLIHA ». Après plusieurs réunions de concertation, un dernier plan de masse a été présenté à la commission urbanisme du 7 décembre dernier, avec 6 maisons de plain-pied, une résidence composée d'une vingtaine de logements, d'un logement T2 en rez-de-chaussée et de trois studios dans l'ancien presbytère. Il s'agit d'un projet transversal impliquant plusieurs secteurs de la municipalité (Urbanisme, Finances, Bâtiments, Voirie, Social) mais dont la coordination a été confiée au CCAS.

### *Rappel :*

L'habitat inclusif constitue une forme « d'habiter intermédiaire », entre le maintien au domicile (logement ordinaire) et à l'accueil en établissement (hébergement). Il s'agit de petits ensembles de logements indépendants, caractérisés par la volonté de ses habitants de vivre ensemble et par des espaces de vie individuelle associés à des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté et sécurisé. L'habitat inclusif est destiné aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. Ce mode d'habitat regroupé est assorti d'un projet de vie sociale.

Dans cet habitat, les habitants peuvent disposer d'une Aide à la Vie Partagée (AVP) finançant l'intervention d'un professionnel chargé de l'animation, de la coordination ou de la régulation du vivre ensemble, à l'intérieur comme à l'extérieur du logement. Cette aide est fonction du contenu du projet de vie sociale et partagée que les habitants construisent ensemble ; c'est la spécificité de l'habitat inclusif. Comme dans tout logement ordinaire, les habitants en situation de handicap ou de perte d'autonomie peuvent solliciter ou continuer à bénéficier d'un accompagnement individualisé pour leur soutien à l'autonomie. Cet accompagnement est assuré selon le plan d'aide personnalisé qui leur est propre.

Cet habitat est inséré dans la cité, dans un environnement facilitateur, de manière à permettre la participation sociale et citoyenne des habitants et à limiter le risque d'isolement. Divers services (services publics, transports, commerces, services sanitaires, sociaux et médico-sociaux) sont proches ou faciles d'accès.

## **Habitat inclusif écoquartier**

Le projet porte sur 27 logements dont 11 fléchés pour des personnes handicapées et 16 logements pour des familles et personnes âgées. Ce projet est réalisé par le bailleur Touraine Logement, qui a acquis le foncier appartenant à la commune, avec le concours de l'association ADAPEI pour l'accompagnement de la vie sociale.

Lancé en 2020 mais ralenti par tous les événements ayant perturbés l'immobilier ces dernières années, le projet va à présent pouvoir démarrer.

## **Section d'investissement**

Les reports successifs d'investissement depuis 3 ans ont généré une enveloppe permettant l'aménagement des abords du CCAS et de la nouvelle salle de réunion, comme annoncé lors de précédents Conseils d'administration.

Les travaux sont actuellement en cours en parallèle des améliorations apportées par la municipalité aux locaux occupés par l'association « La Boutique du cœur ».

A l'issue de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024, les membres du Conseil d'administration prennent acte à l'unanimité de l'exposé des éléments présentés qui seront discutés et amendés lors du prochain Conseil d'administration relatif au vote du budget 2024.

### 3. Relevé de décisions prises par le Président pour les dossiers de demandes d'aide légale :

- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais d'hébergement en faveur d'une personne âgée à l'EHPAD de La Haye Montsenelle (50) le 17/01/2024 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais d'hébergement pour une personne âgée à l'EHPAD Les Dames Blanches à Tours le 24/01/2024 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais de services ménagers en faveur d'une personne sous tutelle domiciliée à Chambray-lès-Tours le 01/02/2024 ;
- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais d'hébergement en faveur d'une personne âgée à l'EHPAD Debrou à Joué-lès-Tours le 01/02/2024 ;
- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais d'hébergement en faveur d'une personne âgée à l'EHPAD Monconseil à Tours le 12/02/2024
- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais d'hébergement en faveur d'une personne âgée à l'EHPAD Le Mas Faure (23) le 12/02/2024

### 4. Relevé des décisions d'aides financières prises par la Commission Permanente

Budget 2024	Commission Permanente 2024	Janvier	Février	Mars
	<b>Nombre d'aides accordées</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	
5800	Chèques multiservices	50,00	200,00	
1000	Chèques carburant	0,00	0,00	
10500	Aides aux énergies et loyers (électricité, gaz, eau,.)	1203,71	1200,00	
3000	Aides aux scolaires et animation jeunesse	541,97	754,37	
5300	Secours exceptionnels (garage, meuble, électro-ménager)	300,00	972,00	
2000	Prêts	0,00	0,00	
1000	Aides BAFA / Permis de conduire	0,00	0,00	
28600		<b>2095,68</b>	<b>3126,37</b>	

## 5. Points d'information

### - **Nouvelles permanences de la Mission Locale**

Le CCAS proposera à nouveau courant mars des permanences de la Mission Locale dans ses locaux. Destinées aux jeunes de la commune âgés de 16 à 25 ans et sortis du système scolaire, ces permanences tenues par Magalie Paris, conseillère emploi, permettront d'obtenir un accompagnement personnalisé dans de multiples démarches : emploi, logement, transport, santé, accès aux droits, culture et loisirs, ... Par ailleurs, la Mission locale sera en lien avec les entreprises locales, notamment dans le cadre leurs sessions de recrutement, et participera, avec le CCAS, aux actions en faveur de l'emploi : salon du recrutement intérim, salon de la formation et de la reconversion professionnelles, ...

### - **Une journée à Fontevraud**

Le CCAS organise lundi 10 et mardi 11 juin une sortie à Fontevraud (49) pour les aînés de la commune âgés de 74 ans et plus. Cette sortie comprend la visite de l'abbaye royale de Fontevraud par un guide-conférencier, la visite guidée du musée d'art moderne et un déjeuner dans un restaurant traditionnel de Fontevraud

## 6. Questions diverses

Madame Champigny fait part des propositions suivantes :

1°) provoquer une réunion ou une enquête auprès de l'ensemble des personnels de santé afin de connaître leurs besoins

2°) s'organiser avec les polices locales (municipale et gendarmerie), les assistantes sociales afin de repérer les jeunes qui se droguent, alerter les familles etc ..

3°) prévoir un service de la commune pour personnes qui sortent de l'hôpital le WE

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h.*